

L'Anse-Saint-Jean, le 6 mars 2017.

Je, soussigné, par les présentes, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles et/ou au surplus accumulé pour lesquelles les dépenses ci-après décrites sont projetées par le conseil de cette municipalité sauf aux résolutions qui exigent certaines informations supplémentaires pour la provenance des fonds.

_____ Daniel Corbeil, DG/ Secrétaire-trésorier

Procès-verbal de la séance du conseil municipal de L'Anse-Saint-Jean tenue le lundi 6 mars 2017, sous la présidence de M. Lucien Martel, maire.

Sont présents : Monsieur Marcellin Tremblay
 Monsieur Yvan Coté
 Monsieur Victor Boudreault
 Monsieur Graham Park
 Monsieur Éric Thibeault

Sont absents : Monsieur Anicet Gagné

043-2017
OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'ouverture de la séance est proposée par, appuyé par.

044-2017
LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par, appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté tel que lu et que l'item *Questions diverses* demeure ouvert jusqu'à ce que celui-ci soit épuisé.

- 1 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2 **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
- 3.1 Lecture et adoption du procès-verbal de la séance régulière du 6 février 2017
4. **LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES DU MOIS**
- 4.1 Acceptation des comptes et paiements directs de février 2017
5. **RENOUVELLEMENT DES PETITES CAISSES**
6. **LECTURE DE LA CORRESPONDANCE**
- 6.1 Demande de participation financière pour le souper de Pâques
- 6.2 Appui financier pour les activités du 31 décembre 2016
- 6.3 Appui à la société canadienne du cancer
7. **ADMINISTRATION**
- 7.1 Adoption des frais fixes pour 2017
- 7.2 Participants au congrès FQM 2017
- 7.3 Transfert au fond de roulement
- 7.4 Plan de publicité municipal et vente de terrain pour 2017
8. **TRAVAUX PUBLICS**
- 8.1 Adjoint du directeur des travaux publics et chargé de projet
- 8.2 Offre de service évaluation du potentiel des bâtiments municipaux
- 8.3 Offre de service pour évaluation de terrains - Dossier assainissement des eaux
- 8.4 Demande d'aide financière dans le cadre du programme PIQM- MADA
- 8.5 Reddition de compte - programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal dossier no 00024950-1
- 8.6 Reddition de compte - programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal dossier no 00024854-1

- 8.7 Projet d'assainissement des eaux - Mandat pour la préparation des plans et devis préliminaires
- 8.8 Programme RIRL
- 9. URBANISME**
- 9.1 Adoption du premier projet zonage pour les cantines mobiles et casse-croûte
- 9.2 Avis de motion adoption du règlement numéro 17-333 – Règlement sur le colportage et les restaurateurs ambulants
- 9.3 Demande d'exclusion auprès de la CPTAQ - Dossier Pierre-Luc Gagné
- 10. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 10.1 Rapport annuel 2016 SSI de L'Anse-Saint-Jean
- 10.2 Régie de sécurité incendie du Bas-Saguenay - Petit-Saguenay, mandataire des municipalités du Bas-Saguenay
- 10.3 Régie de sécurité incendie du Bas-Saguenay – Protocole de versement de l'aide financière du MAMOT
- 10.4 Régie de sécurité incendie du Bas-Saguenay – Versement d'une contribution financière de 10 000\$
- 10.5 Formation des pompiers
- 11. LOISIR, CULTURE, TOURISME ET VIE COMMUNAUTAIRE**
- 11.1 Révision de la politique familiale
- 11.2 Société de développement - Demande de report du remboursement à la municipalité
- 11.3 Adhésion à la charte régionale des saines habitudes de vie
- 11.4 Projets présentés dans le cadre du Fonds Péribonka 2017
- 12. VARIA**
- 12.1 MRC-du-Fjord- du Saguenay - Reconnaissance des bénévoles édition 2017
- 12.2 Demande de commandite - Feuillet paroissial
- 12.3 MRC du Fjord-du-Saguenay – Appui à la demande de la Corporation de la rivière Saint-Jean dans le cadre du Fonds Péribonka aide financière pour les ZECS
- 12.4 Renouvellement du membership à Culture Saguenay-Lac-Saint-Jean
- 12.5 Régie Intermunicipale de sécurité incendie du Bas-Saguenay- Nomination du chef de sécurité incendie
- 12.6 Vente pour taxes 2017
- 12.7 Achat de billets pour la soirée Chasse et Pêche
- 13 RAPPORT DES COMITÉS ET INFORMATIONS**
- 14 PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 15 FERMETURE DE LA SÉANCE**

045-2017

LECTURE ET ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 6 FÉVRIER 2017

Il est proposé par , appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance régulière du 6 février 2017 soit accepté sans modification.

046-2017

ACCEPTATION DES COMPTES ET DES PAIEMENTS DIRECTS DE FÉVRIER 2017

Il est proposé par, appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter la liste des comptes à payer du mois de février 2017 au montant de 93 944.78 \$ et des paiements directs au montant de 1 035.40 \$, tel que déposés aux archives municipales sous la cote **207-120**.

047-2017

DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE POUR LE SOUPER DE PÂQUES

Il est proposé par, appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer un montant de 150.00\$ et d'acheter 6 billets pour l'organisation du souper de Pâques.

048-2017

APPUI FINANCIER POUR LES ACTIVITÉS DU 31 DÉCEMBRE 2016

Il est proposé par, appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer tel que convenu, un montant de 500\$ pour la réalisation des activités qui ont eu lieu le 31 décembre dernier au Mont Édouard.

049-2017

APPUI À LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER

CONSIDÉRANT QU'en 2017 plus de 50 000 Québécois recevront un diagnostic de cancer et que cette annonce représentera un choc important, qui se répercutera sur toutes les sphères de leur vie ;

CONSIDÉRANT QUE le cancer, c'est 200 maladies et que la Société canadienne du cancer, grâce à des centaines de milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, lutte contre tous les cancers, du plus fréquent au plus rare ;

CONSIDÉRANT QUE nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public ;

CONSIDÉRANT QUE le taux de survie au cancer a fait un bond de géant, passant de 25 % en 1940 à plus de 60 % aujourd'hui, et que c'est en finançant les recherches les plus prometteuses que nous poursuivrons les progrès ;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer est l'organisme qui aide le plus de personnes touchées par le cancer, avec des services accessibles partout au Québec qui soutiennent les personnes atteintes de la maladie, les informent et améliorent leur qualité de vie ;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer et à lutter contre tous les cancers ;

Il est proposé par, appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers de décréter que le mois d'avril est le Mois de la jonquille et que le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

050-2017

ADOPTION DES FRAIS FIXES POUR 2017

Il est proposé par, appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers que les dépenses fixes suivantes pour l'année 2017 soient adoptées :

Total des salaires et charges sociales	655 585.00 \$
Timbres et affranchissement	3 720.00 \$
Dépenses de communications (téléphone, Internet, Radio, etc.)	23 500.00 \$
Services juridiques	2 700.00\$
Contrat de déneigement	132 775.00 \$

Électricité	56 500.00 \$
Chauffage centre communautaire	10 000.00 \$
Chauffage garage St-Thomas	5 500.00 \$
Remboursement (intérêts) et refinancement	94 325.00 \$
Remboursement de capital	601 700.00 \$
Frais bancaires (frais fixes)	1 200.00 \$
Frais de déplacement (inspecteur municipal)	4 800.00 \$
Licences et soutien technique pour logiciels et équipements informatiques	15 170.00 \$
Grand total des frais fixes pour l'année 2017	1 607 475.00 \$

051-2017

PARTICIPANTS AU CONGRÈS FQM 2017

Il est proposé par, appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater les conseillers municipaux M. Marcellin Tremblay ainsi que M. Yvan Côté comme représentant s a de la municipalité au congrès FQM qui aura lieu en septembre prochain et de défrayer les dépenses relatives à cette activité.

052-2017

TRANSFERT AU FOND DE ROULEMENT

Il est proposé par, appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le transfert 20 000\$ en remboursement au fonds de roulement tel que prévu au budget 2017.

053-2017

PLAN DE PUBLICITÉ MUNICIPAL ET VENTE DE TERRAIN POUR 2017

Il est proposé par, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers d'allouer un montant de 9 475.00\$ pour le plan de publicité en 2017 concernant la municipalité et la vente de terrain au Mont Édouard tel que proposé dans l'offre de service du 28 février 2017 faisant référence à la publicité sur les différentes plates-formes de communication (électronique, papier, web) du journal le quotidien et progrès-dimanche.

054-2017

ADJOINT DU DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS ET CHARGÉ DE PROJET

CONSIDÉRANT QUE la municipalité envisage a déposé et obtenu plusieurs subventions concernant divers projets qui doivent se réaliser cette année ;

CONSIDÉRANT QUE le suivi des dossiers et volume de travail généré par ces nouveaux projets auront un impact direct sur le service des travaux publics ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rivière-Éternité nous a signifié qu'elle aurait besoin des services d'un inspecteur en bâtiment et environnement à raison de une journée et demi par semaine ;

Il est proposé par, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers d'ouvrir un poste d'adjoint au directeur des travaux publics et chargé de projet afin de pouvoir effectuer adéquatement le suivi des projets et dossiers des travaux publics prévu en 2017.

055-2017

OFFRE DE SERVICE ÉVALUATION DU POTENTIEL DES BÂTIMENTS
MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire se procéder à l'analyse du potentiel des bâtiments en fonction des besoins immédiat set futurs ;

CONSIDÉRANT QUE cette analyse permettra de dégager une stratégie concernant la maximisation de l'utilisation des locaux ;

CONSIDÉRANT QUE suite à ces informations un plan quinquennal d'investissement pourra être mis en place ;

Il est proposé par , appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers de retenir les services de M. Alain Voyer de la firme Planitech groupe conseil au montant de 9 900.00\$ taxes en sus pour l'étude de rationalisation et optimisation des bâtiments municipaux

056-2017

OFFRE DE SERVICE POUR ÉVALUATION DE TERRAINS - DOSSIER
ASSAINISSEMENT DES EAUX

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a déposé un droit de réserve en octobre dernier concernant des terrains dans le dossier d'assainissement des eaux usées ;

CONSIDÉRANT QU'une évaluation desdits terrains doit être réalisée afin de poursuivre dans ce dossier ;

Il est proposé par , appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers de retenir les services de M. Lionel Sanfaçon de la firme Provost - Sanfaçon au montant de 3 500.00 \$ taxes en sus pour l'évaluation des terrains faisant l'objet d'un droit de réserve dans le dossier d'assainissement des eaux usées et de mandater celui-ci pour entreprendre les démarches auprès des propriétaires respectifs.

057-2017

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME PIQM-
MADA

Il est proposé par , appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la municipalité dépose une demande d'aide financière dans le cadre du programme PIQM-MADA pour l'aménagement d'un ascenseur à l'édifice municipal favorisant accessibilité pour tous les citoyens et particulièrement les aînés.

Que la municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus de ce projet.

058-2017

REDDITION DE COMPTE - PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU
RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL DOSSIER NO 00024950-1

Il est proposé par , appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers de confirmer au Ministère des Transport que dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal, les travaux d'amélioration prévus sur les chemins de Saint-Jean Baptiste, du Quai, du Faubourg, chemin Périgny, chemin du Refuge, de Vébron, Saint-Thomas Nord, Saint-Thomas sud ;

Que le conseil municipal approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le ou les chemins pour un montant de 33 000\$.

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

059-2017

REDDITION DE COMPTE - PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL DOSSIER NO 00024854-1

Il est proposé par , appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers de confirmer au Ministère des Transport que dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal, les travaux d'amélioration prévus sur les chemins de Saint-Jean Baptiste, du Quai, du Faubourg, chemin Périgny, chemin du Refuge, de Vébron, Saint-Thomas Nord, Saint-Thomas sud ;

Que le conseil municipal approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le ou les chemins pour un montant de 15 000\$.

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

060-2017

PROJET D'ASSAINISSEMENT DES EAUX - MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA CONCEPTION ET LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS DE NOUVELLES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé des offres concernant la préparation des plans et devis dans le cadre du projet d'assainissement des eaux ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu deux offres et que celles-ci ont fait l'objet d'une analyse par le comité formé à cette fin (soit le directeur général M. Daniel Corbeil, l'inspecteur municipal, M. Jean-François Houde et le consultant de la firme Les solutions IDC, M. Denis Curodeau)

CONSIDÉRANT QUE les résultats d'analyse et la recommandation du comité d'analyse déposée au conseil municipal ;

Il est proposé par, appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers de retenir les services de SNC-Lavalin au coût de 269 000.00 \$ taxes en sus pour les services professionnels concernant la conception et la préparation des plans et devis de nouvelles installations d'assainissement des eaux usées et de mandater le maire et ou le directeur général à signer les documents relatifs à ce mandat.

061-2017

PROGRAMME RIRL

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé des offres concernant les travaux de revêtement de bitumineux ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu cinq offres conformes et que celles-ci ont fait l'objet d'une analyse par le directeur des travaux publics ;

Il est proposé par, appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers de retenir les services de Construction Rock Dufour au coût de 138.00\$ la tonne \$ taxes en sus pour les travaux d'asphaltage prévu dans le cadre du programme RIRL pour cette année et d'affecter cette dépense au règlement d'emprunt 16-330.

062-2017

ADOPTION DU PREMIER PROJET ZONAGE POUR LES CANTINES MOBILES ET CASSE-CROÛTE

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean est régie par le Code municipal et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) ;

ATTENDU QUE le règlement de zonage de L'Anse-Saint-Jean est entré en vigueur le 19 septembre 1989 ;

ATTENDU QUE le conseil municipal de L'Anse-Saint-Jean a le pouvoir, en vertu des articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. chap. A-19.1), d'amender son règlement de zonage ;

ATTENDU QUE la municipalité désire ajouter des dispositions relatives aux cantines mobiles et aux casse-croûtes comme usages provisoires afin d'assurer une harmonie entre les usages et autres fonctions sur le territoire ;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à une séance ordinaire du conseil de la municipalité de L'Anse-Saint-Jean tenue le 10 octobre 2016.

Il est proposé par , appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers QUE le projet de règlement portant le numéro 17-332 soit et est adopté.

063-2017

AVIS DE MOTION CONCERNANT ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 17-333 – RÈGLEMENT SUR LE COLPORTAGE ET LES RESTAURATEURS AMBULANTS

Avis de motion est donné par que dans une assemblée ultérieure sera déposé un projet de règlement concernant adoption du règlement numéro 17-333 – Règlement sur le colportage et les restaurateurs ambulants.

064-2017

DEMANDE D'EXCLUSION AUPRÈS DE LA CPTAQ - DOSSIER PIERRE-LUC GAGNÉ

CONSIDÉRANT QUE Pierre-Luc Gagné souhaite établir certains usages autres qu'agricoles sur une superficie totalisant moins d'un hectare dans le cadre du développement d'une ferme agrotouristique sur sa terre, soit sur certaines parties des lots 45-P et 46-P du cadastre du canton de Saint-Jean de la circonscription foncière de Chicoutimi, dans la municipalité de L'Anse-St-Jean. ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet ne peut se réaliser ailleurs que sur sa propriété puisque le projet est en lien avec les activités agricoles qui y sont exercées, et qu'en conséquence, il n'y pas d'espace approprié disponible pour les fins visées à l'extérieur de la zone agricole sur le territoire de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la CPTAQ a avisé la municipalité par une lettre du 24 février 2017 qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, une demande d'exclusion de la zone agricole est nécessaire puisque les lots visés sont contigus à la zone non agricole ;

CONSIDÉRANT QUE les lots visés par la demande totalisent une superficie de 89,4 hectares et qu'il ne ferait aucun sens d'exclure cette superficie de la zone agricole pour réaliser un projet agrotouristique en lien avec l'entreprise agricole de Monsieur Gagné ;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise agricole de monsieur Gagné doit se situer en zone agricole pour profiter des avantages dont bénéficient tous les agriculteurs dont les terres se retrouvent en zone agricole (remboursement de taxes municipales, protection des activités agricoles, etc.)

CONSIDÉRANT QUE les usages visés par la demande sont conformes à la réglementation en vigueur sur le territoire de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement en vigueur sur le territoire et aux dispositions du document complémentaire ;

CONSIDÉRANT QU'en regard de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles :

1. les usages visés n'auront pas d'effet négatifs sur le potentiel agricole du lot et des lots avoisinants ;
2. le projet visé n'aura pas d'effets négatifs sur l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles ;
3. le milieu en cause est en nette régression sur le plan agricole ;
4. le projet en cause favorisera le maintien et le développement des activités agricoles sur cette propriété à long terme ;
5. le projet aura des impacts positifs sur le développement économique de la municipalité et de la région ;

Il est proposé par, appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers QUE la municipalité de L'Anse-St-Jean soumette une demande d'exclusion de la zone agricole auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour le projet de monsieur Gagné ;

QUE la municipalité de L'Anse-St-Jean souhaite que la CPTAQ autorise, dans le cadre du développement d'une ferme agrotouristique, l'utilisation à des fins autres que l'agriculture d'une superficie de 6630 mètres carrés sur certaines parties des lots 45-P et 46-P du cadastre du canton de Saint-Jean de la circonscription foncière de Chicoutimi, dans la municipalité de L'Anse-St-Jean.

065-2017

RAPPORT ANNUEL 2016 SSI DE L'ANSE-SAINT-JEAN

Il est proposé par, appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter tel que présenté, le dépôt du rapport annuel du service de sécurité incendie afin que la MRC du Fjord-du-Saguenay puisse le transmettre au ministère de la sécurité publique.

066-2017

RÉGIE DE SÉCURITÉ INCENDIE DU BAS-SAGUENAY - PETIT-SAGUENAY,
MANDATAIRE DES MUNICIPALITÉS DU BAS-SAGUENAY

CONSIDÉRANT QUE les municipalités du Bas-Saguenay ; Petit-Saguenay, L'Anse-Saint-Jean, Rivière-Eternite, Saint-Félix-d'Otis ainsi que Ferland et Boileau, ont enclenché la mise en place d'une Régie de sécurité incendie ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités du Bas-Saguenay sont en attentes du décret du Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire confirmant le statut légal de la régie,

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Petit-Saguenay agit à titre de mandataire des municipalités du Bas-Saguenay dans la mise en place de la Régie de sécurité incendie du Bas-Saguenay,

CONSIDÉRANT QUE le MAMOT a confirmé à la municipalité de Petit-Saguenay une contribution financière de 93 716\$ pour la mise en place de la Régie de sécurité incendie du Bas-Saguenay ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Petit-Saguenay doit être mandatée à signer tous les documents requis auprès du ministère, le MAMOT ;

Il est proposé par, appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater la municipalité de Petit-Saguenay d'agir au nom des municipalités du Bas-Saguenay et de signer tous les documents requis par le MAMOT jusqu'à ce que la régie soit officiellement créée et qu'elle ait obtenu son accréditation du Ministre des affaires municipales et de l'occupation du territoire. Et que Mme Ginette Côté et Mme Marina Gagné soient et sont autorisées à signer tous les documents requis avec le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

067-2017

RÉGIE DE SÉCURITÉ INCENDIE DU BAS-SAGUENAY – PROTOCOLE DE VERSEMENT DE L'AIDE FINANCIÈRE DU MAMOT

CONSIDÉRANT QUE les municipalités du Bas-Saguenay ; Petit-Saguenay, L'Anse-Saint-Jean, Riviere-Eternite, Saint-Félix-d 'Otis ainsi que Ferland et Boileau, ont enclenché la mise en place d'une Régie de sécurité incendie ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités du Bas-Saguenay sont en attentes du décret du Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire confirmant le statut légal de la régie,

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Petit-Saguenay agit à titre de mandataire des municipalités du Bas-Saguenay dans la mise en place de la Régie de sécurité incendie du Bas-Saguenay,

CONSIDÉRANT QUE le MAMOT a confirmé à la municipalité de Petit-Saguenay une contribution financière de 93 716\$ pour la mise en place de la Régie de sécurité incendie du Bas-Saguenay

Il est proposé par, appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Petit-Saguenay soit mandaté à signer le protocole d'entente avec le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire dans lequel seront déterminées les modalités de versement de l'aide financière et que Mme Ginette Côté et Mme Marina Gagné soient et sont autorisées à signer le dit protocole au nom des cinq municipalités du Bas-Saguenay.

068-2017

RÉGIE DE SÉCURITÉ INCENDIE DU BAS-SAGUENAY – VERSEMENT D'UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE 10 000\$

CONSIDÉRANT QUE les municipalités du Bas-Saguenay ; Petit-Saguenay, L'Anse-Saint-Jean, Riviere-Eternite, Saint-Félix-d 'Otis ainsi que Ferland et Boileau, ont enclenché la mise en place d'une Régie de sécurité incendie ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités du Bas-Saguenay sont en attentes du décret du Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire confirmant le statut légal de la régie,

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Félix-d'Otis agira à titre de mandataire des municipalités du Bas-Saguenay dans la mise en place de la Régie de sécurité incendie du Bas-Saguenay,

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la régie demande aux municipalités d'effectuer un premier versement monétaire afin de permettre au directeur du service incendie de poursuivre les travaux de mise en place de la régie

Il est proposé par, appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers Que les municipalités partenaires de la Régie de sécurité incendie du Bas-Saguenay effectuent un premier versement monétaire de 10 000\$ chacune à l'attention de la municipalité de Saint-Félix-d'Otis qui agit comme fiduciaire des cinq municipalités.

Que la municipalité de Saint-Félix-d'Otis présente un état des recettes et déboursés sur demande ;

Que le solde non utilisé soit transféré au compte bancaire de la régie lorsque celui-ci sera officiellement disponible

069-2017

FORMATION DES POMPIERS

CONSIDÉRANT QUE certains pompiers n'ont pas terminé leur formation de pompier 1 ou doivent reprendre un examen ;

Il est proposé par, appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver une dépense de 1760.00\$ taxes en sus et mandater EducExpert pour donner la formation nécessaire.

070-2017

RÉVISION DE LA POLITIQUE FAMILIALE

ATTENDU QUE le ministère de la Famille a élaboré et mis en place le Programme de soutien aux politiques familiales municipales qui vise :

- à augmenter la proportion de la population vivant dans une municipalité dotée d'une politique familiale municipale et d'un plan d'action en faveur des familles ;
- à appuyer les municipalités qui ont adopté une politique familiale et qui souhaitent la mettre à jour ;

ATTENDU QUE la municipalité de L'Anse-Saint-Jean souhaite présenter en 2016-2017 une demande d'appui financier au Ministère pour un projet de politique familiale dans le cadre du soutien aux politiques familiales municipales ;

Il est proposé par, appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers - d'autoriser la demande de soutien financier dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales pour un projet de mise à jour d'une politique familiale municipale ;

- d'autoriser Mme Patricia Daigneault coordonnatrice du centre communautaire "La Petite École", à agir comme mandataire déléguée pour le suivi de la demande d'appui financier et à signer la convention d'aide financière au Nom de la municipalité de L'Anse-Saint-Jean ;

- de désigner M. Graham Park conseiller à titre de responsable des questions familiales

071-2017

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT - DEMANDE DE REPORT DU REMBOURSEMENT À LA MUNICIPALITÉ

Il est proposé par, appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande de la Société de développement de L'Anse-Saint-Jean et de reporter au 1er janvier 2018 le remboursement du montant de 152 352.09 \$ selon les modalités prévues dans l'entente qui a été signée avec la municipalité.

072-2017

ADHÉSION À LA CHARTE RÉGIONALE DES SAINES HABITUDES DE VIE

CONSIDÉRANT QUE la Table Intersectorielle régionale des saines habitudes de vie du Saguenay-Lac-Saint-Jean (TIR-SHV) a produit une charte des saines habitudes de vie et demande aux municipalités d'y adhérer ;

Il est proposé par, appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer la TIR-SHV et de s'engager au maintien d'une saine alimentation et d'un mode de vie physique et actif chez nos citoyens en adhérant à la charte des saines habitudes de vie proposée par la TIR-SHV.

073-2017

PROJETS PRÉSENTÉS DANS LE CADRE DU FONDS PÉRIBONKA 2017

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu plusieurs demandes d'appui financiers pour la réalisation de divers projets sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE ces projets doivent faire l'objet de recommandation de la part de la municipalité dans la cadre du Fonds Péribonka :

Il est proposé par, appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer les demandes suivantes dans le cadre du Fonds Péribonka pour 2017 :

- Aménagement de sentiers cyclables au Mont Édouard
- Prolongement des sentiers de ski de fond au Mont Édouard
- Aménagement d'une salle d'entraînement et conditionnement physique à la polyvalente Fréchette

074-2017

MRC-DU-FJORD- DU SAGUENAY - RECONNAISSANCE DES BÉNÉVOLES ÉDITION 2017

Il est proposé par, appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer les candidatures pour la reconnaissance des bénévoles édition 2017 de Mme Dany Thibeault proposée par La Fabrique de L'Anse-Saint-Jean dans la catégorie bénévole adulte et de Mme Claudette Pilote proposée par Les Aînés de L'Anse dans la catégorie bénévole aîné.

075-2017

DEMANDE DE COMMANDITE - FEUILLET PAROISSIAL

Il est proposé par, appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser un montant de 50\$ à titre de commanditaire pour le feuillet paroissial pour 2017

076-2017

MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY – APPUI À LA DEMANDE DE LA CORPORATION DE LA RIVIÈRE SAINT-JEAN DANS LE CADRE DU FONDS PÉRIBONKA AIDE FINANCIÈRE POUR LES ZECs

CONSIDÉRANT l'expertise effectuée au niveau de la sécurité des lieux le long de la rivière Saint-Jean dans le secteur des chutes démontre un facteur élevé du danger de la paroi ;

CONSIDÉRANT QU'UN estimé des coûts de réparation de cette paroi a été déposé à la Corporation de la rivière Saint-Jean et que les travaux doivent être réalisés avant le début de la saison ;

Il est proposé par, appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer la demande de la Corporation de la rivière Saint-Jean dans le cadre du Fonds Péribonka volet Regroupement régional des gestionnaires de ZEC (RRGZ)

077-2017

RENOUVELLEMENT DU MEMBERSHIP À CULTURE SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

Il est proposé par, appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers de renouveler le membership de la municipalité à l'organisme Culture Saguenay-Lac-Saint-Jean pour 2017 au montant de 100.00\$

078-2017

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE SÉCURITÉ INCENDIE DU BAS-SAGUENAY-NOMINATION DU CHEF DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale de sécurité incendie du Bas-Saguenay a choisi M. Frédéric Guérin à titre de directeur du service incendie de la Régie,

CONSIDÉRANT QUE la Régie est toujours en attente du décret ministériel confirmant le statut légal de la nouvelle Régie,

CONSIDÉRANT QUE le directeur du service incendie de la Régie, M. Guérin, doit

déjà effectuer des actions en vue de la mise en place de la régie,

CONSIDÉRANT QUE le directeur du service incendie de la régie doit être autorisé à agir au nom de la municipalité et bénéficier des protections requises dans ses fonctions auprès de municipalités du Bas-Saguenay,

Il est proposé par, appuyé par Park et résolu à l'unanimité des conseillers Que Monsieur Frédéric Guérin soit et est nommé directeur du service incendie de la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean à compter de 7 mars 2017 et que cette nomination soit effective jusqu'à la réception du décret du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire constituant officiellement la Régie intermunicipale de sécurité incendie du Bas-Saguenay.

079-2017

VENTE POUR TAXES 2017

CONSIDÉRANT QUE la propriété portant le no matricule 0628 88 9146 a été avisé par courrier recommandé que les taxes 2014 devaient être acquittés avant le 24 février ;

CONSIDÉRANT QU'en date du 6 mars les taxes de l'année 2014 n'ont toujours pas été acquittées ;

Il est proposé par, appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers de transmettre à la MRC du Fjord-du-Saguenay le dossier portant le no matricule 0628 88 9146 afin que celui-ci soit pris en compte dans les ventes pour taxes de la MRC en juin prochain.

080-2017

ACHAT DE BILLETS POUR LA SOIRÉE CHASSE ET PÊCHE

Il est proposé par, appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers d'acheter six billets au coût de 25\$ chacun pour la soirée de financement des ZECs le 25 mars prochain.

RAPPORT DES COMITÉS

Le(s) conseiller(ères) fait un rapport concernant l'avancement des dossiers suivants : Monsieur Éric Thibeault informe l'assemblée sur les points suivants :

- Soirée de financement Chasse et Pêche le 25 mars
- Spectacle bénéfice pour la Zec saumon a généré 1800.00\$
- Transport collectif : modernisation des véhicules, retour du transport pour la Maison des jeunes le vendredi et samedi en ville à partir d'avril

Monsieur Marcellin Tremblay informe l'assemblée sur les points suivants :

- École communauté et la persévérance scolaire permette d'avoir de très bons résultats dans la région pour contrer le décrochage scolaire
- Rencontre du CA du réseau Biblio à Alma
- Dossier du presbytère progresse

PÉRIODE DE QUESTIONS

081-2017

FERMETURE DE LA SÉANCE

propose la fermeture de la séance à 20h00

Monsieur Daniel Corbeil, secrétaire trésorier / directeur général

Monsieur Lucien Martel, maire

« Je, [maire], atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».